

DEC211744DR07

Décision portant nomination de M. Peter CALABRIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » et nommant Mme Anne EALET en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5822 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Peter CALABRIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017 ;

DECIDE :

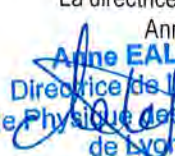
Article 1^{er} : M. Peter CALABRIA, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » à compter du 01/01/2021.

M. Peter CALABRIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Peter CALABRIA est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

La directrice de l'unité
Anne EALET

Directrice de l'Institut
de Physique des 2 Infinis
de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Didier REVEL

DEC211745DR07

Décision portant nomination de M. Lionel CAPOANI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » et nommant Mme Anne EALET en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5822 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Lionel CAPOANI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 09 et 10 mai 2016 et les 06 et 07 juin 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Lionel CAPOANI, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » à compter du 01/01/2021.

M. Lionel CAPOANI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Lionel CAPOANI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

La directrice de l'unité
Anne EALET

Directrice de l'Institut
de Physique des 2 Infinis
de Lyon

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL